

Ordonné, que M. Charlton ait la permission de présenter un bill (No 74) à l'effet d'assurer la meilleure observance du jour du Seigneur ordinairement appelé Dimanche.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Ouimet, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, dépose sur le bureau de la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, le rapport annuel du ministre des Travaux Publics, pour l'exercice clos le 30 juin 1895. (*Document de la session No 9.*)

Sur motion de M. Joncas, secondé par M. Lachapelle,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre,—copies de toutes requêtes, lettres, correspondance ou documents, de quelque nature qu'ils soient, demandant au gouvernement la construction de quais ou jetées à Paspébiac, dans le comté de Bonaventure, afin de faire à cet endroit un havre de refuge.

Sur motion de M. Langelier, secondé par M. Rinfret,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre,—copie de toute correspondance, papiers et documents se rapportant à la vente du steamer *Alert*, ou au louage du même steamer.

Sur motion de M. Langelier, secondé par M. Rinfret,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre,—un état indiquant le nombre de vaisseaux qui ont passé par le canal de Chambly dans chacune des années 1892, 1893, 1894 et 1895; le dit rapport devant indiquer séparément les vaisseaux chargés de charbon ou de bois, ainsi que les vaisseaux qui descendaient et ceux qui remontaient.

Sur motion de M. Perry, secondé par M. Yeo,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre,—un état indiquant le montant dépensé par les autorités fédérales pour chacun des brise-lames, jetées et quais, ci-après énumérés, dans le comté de Prince, I.P.-E., depuis 1880 jusqu'à date :—

1. Brise-lames de Malpèque.
2. " Cap-Traverse.
3. Quai McGee, Baie d'Egmont.
4. " Higgins.
5. Brise-lames de Brea.
6. Quai de West Point.
7. Brise-lames de Miminegash.
8. " Tignish.

Le dit état devant indiquer aussi les travaux donnés par contrat, les noms des entrepreneurs, les travaux faits à la journée, les noms des personnes en charge et le nom de l'inspecteur dans chaque cas.

Sur motion de M. Yeo, secondé par M. Perry,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre,—copie de toutes pétitions, lettres, télégrammes et autre correspondance avec le ministre des Postes ou son ministère, concernant l'établissement d'un bureau de poste à Linkletter Road, comté de Prince, I.P.-E.

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.